

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Sauviat sur Vige, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Camille DUODOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR (délégation de vote à Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Dominique GILLES, Dominique MARQUET (délégation de vote à Franck LETOUX), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

ABSENTS : Jean-Louis BREGAINT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-094 : SICTOM – ACHAT D'UNE PARCELLE AU SUD DU TERRITOIRE POUR LA CREATION D'UNE DECHETERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que lors de l'intégration de la commune de Saint-Paul à la Communauté de Communes de Noblat au 1^{er} janvier 2011, l'Intercommunalité de Noblat a été amenée à prendre possession d'une déchèterie, présente sur la commune, créée par le SICTOM du Pays de Saint-Yrieix – NEXON.

Monsieur le Président précise que ce site, qui rend service à de nombreux usagers, tant de l'Intercommunalité de Noblat que des communes extérieures à la Communauté de Communes de Noblat, ne respectait pas et ne respecte toujours pas la réglementation malgré les investissements effectués par la Communauté de Communes de Noblat depuis 2011.

Monsieur le Président expose depuis de nombreux mois, la Communauté de Communes de Noblat recherchait un terrain pour construire une nouvelle déchèterie au sud du territoire. Cette quête s'est renforcée à la fin de l'année 2016 lorsque Monsieur le Préfet a mis en demeure la Communauté de Communes de Noblat de faire évoluer ce site.

Monsieur le Président présente qu'un propriétaire, d'un terrain contigu au site devant fermé, a proposé de céder une partie de sa parcelle pour créer une nouvelle déchèterie. Après discussion, menée par Bernard DUMONT en charge de l'environnement, et bornage du terrain à acheter par la Communauté de Communes de Noblat, il a été convenu l'acquisition d'une parcelle, résultant de la division de la parcelle E 522, de 5 926 m² à 1 € / m² soit 5 926 € au lieu-dit Chabrely sur la commune de Saint-Paul.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver l'acquisition d'un terrain, résultant de la division de la parcelle E 522, de 5 926 m² à 1 € / m² afin de permettre la création d'une nouvelle déchèterie au lieu-dit Chabrely sur la commune de Saint-Paul.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
25 voix pour, 0 contre et 1 abstention**

Approuve l'acquisition d'un terrain, résultant de la division de la parcelle E 522, de 5 926 m² à 1 € / m² afin de permettre la création d'une nouvelle déchèterie au lieu-dit Chabrely sur la commune de Saint-Paul.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 7 juillet 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 13.07.2017

Publié ou notifié

Le : 13.07.17

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINT-LÉONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SICTOM - ACHAT D'UNE PARCELLE AU SUD DU TERRITOIRE POUR LA CREATION D'UNE DECHETERIE

Date de transmission de l'acte : 13/07/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/07/2017

Numéro de l'acte : 2017-094 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170706-2017-094-DE

Date de décision : 06/07/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions